



EDITION GRANDES CULTURES

STATION POITOU-CHARENTES

Bulletin n° 275 (24/94) du 14 octobre 1994

COLZA : grosses altises, confirmation d'un vol important
REUNION REGIONALE : inscription à partir de maintenant

COLZA

Stade : B2 à B8.

GROSSES ALTISES

Le vol se poursuit. Le cap des 500 captures pour 20 cuvettes jaunes a été atteint cette semaine.

LARVES DE TENTHREDES

Rares sont les parcelles oú cet insecte n'est pas présent.

CHARANCONS DU BOURGEON TERMINAL

Pour la première année on enregistre des captures significatives sur l'ouest du département de la Vienne (plaine de Vouillé, Neuville, Mirebeau).

PUCERONS

Ravageur toujours peu présent voir absent.

Préconisation

Votre traitement altises est toujours réalisable s'il n'est déjà fait. Choisir un produit mixte dans les secteurs à risque charançon du bourgeon terminal ou larves de tenthrèdes (voir fiche produits et dossier Avertei page 7).

PHOMA

Situation

Pas d'évolution, le climat est très défavorable aux contaminations. L'excellent état végétatif des colzas diminue le risque.

Préconisation

Les prescriptions du bulletin n° 274 sont toujours valables. Devant l'absence prolongée d'épisode contaminant, seules les parcelles à risque fort (semis très tardifs sur limon en variétés sensibles non traitées à ce jour) seront susceptibles d'être protégées si des contaminations se produisent encore.

CEREALES

PUCERONS

Situation

Le vol est très important (beaucoup plus qu'en 93), un pic de captures est noté tout début octobre.

Le climat étant très favorable aux migrations, le risque de contamination des repousses et autres graminées adventices est très important.

Préconisation

De nombreux semis ayant été réalisés dernièrement, soyez très vigilant sur les premières levées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

M. Mme Melle (1) : .... Fonction : ....

Adresse : ....

Société/Organisme : .... Tél. : ....

REPAS OUI - NON FACTURE OUI - NON

désire s'inscrire à la journée du 25 novembre 1994.

Les frais d'inscription (150 F. par participant) incluent le repas ainsi que les documents distribués le jour de la réunion (75 F. sans le repas). Nombre de repas limité à 400.

Réglement par chèque libellé à l'ordre de la FREDEC. Inscription gratuite pour les observateurs du S.R.P.V.

Signature : .... Date : .... (1) rayer la mention inutile



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel: 350 F. Tél.: 49.58.39.02

Publication périodique
Directeur Gérant: G.GOARANT
CPPAP no. 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693

